

DISTRICT DU CHER DE FOOTBALL

TARIFS SAISON 2024/2025

validés par le Bureau du Comité Directeur du 28/08/2024

• Article 1

COTISATIONS	2024/2025
Individuelle (licence)	20,00
Club (cotisations obligatoires cf. loi 1901 pour adhésion District du Cher)	26,00
ENGAGEMENTS	2024/2025
1ère Division	61,00
2ème Division	52,00
3ème Division	45,00
4ème Division	42,00
Championnat U18	40,00
Championnat U17	40,00
Championnat U15G ou U15F	40,00
Championnat U13G ou U13F	38,00
Critérium U11G ou U11F	38,00
Critérium U9	38,00
Critérium U7	38,00
Championnat Futsal Seniors	38,00
Vétérans	40,00
Féminines	45,00
Coupe du Cher E. Leclerc	72,00
Coupe M. Guéritat	30,00
Coupe R. Feigenblum	30,00
Coupe du Cher Vétérans Y. Jacquet	25,00
Coupe G. Pichonnat	40,00
Coupe F. Sineau	25,00
Coupe M. Bellaches U15	35,00
Coupe Consolante U15	25,00
Festival foot U13 et Jour de Coupe U11	25,00
Coupes Féminines - Arvis - Simier	35,00
Coupes Féminines - K. Luberne - Coupe U15 - Coupe U13 - Coupe U11	20,00
Challenge Départemental Futsal Seniors	25,00
Challenge Départemental Futsal Mixte U13 - U15 - U18	20,00
ENGAGEMENT COMPLEMENTAIRE (par match à domicile)	2024/2025
1ère Division	28,00
2ème Division	25,00
3ème Division	20,00
4ème Division	18,00
FRAIS DE DOSSIER	2024/2025
Changement Date Heure Match dans les délais (10 jours) toutes catégories	GRATUIT
Changement Date Heure Match hors délais Seniors - Seniors F - Vétérans	20,00
Changement Date Heure Match hors délais Jeunes	20,00
Confirmation Réserves, Réclamations et Evocations	84,00
Frais de procédure d'Appel auprès Bureau	150,00
Frais de procédure d'Appel auprès de la Commission d'Appel (Affaire Disciplinaire)	150,00
Caution nouveau club ou reprise d'activité	360,00
Homologation des Terrains	37,00
Contrôle éclairage (nocturne)	37,00
Relance situation de trésorerie club :	21,00
Solde de trésorerie non réglé dans les délais	10% du solde dû
Formation candidat arbitre	80,00
AMENDES	2024/2025
* Absence Assemblée Générale :	
=> Non présent	84,00
=> Représenté avec pouvoir par un autre club	42,00
=> AG club même jour AG District	100,00

Feuille de match hors délai	20,00
+ Par jour de retard	14,00
Non respect du statut de l'arbitrage D1 => par arbitre et par an	120,00
Non respect du statut de l'arbitrage Divisions inférieures => par arbitre et par an	50,00
Club recevant ne prévenant pas dans les 48 heures qu'un match n'a pas lieu	50,00
Engagement non parvenu dans les délais	51,00
+ Par jour de retard	14,00
Abandon de terrain	95,00
Joueur, Dirigeant suspendu participant à une rencontre	170,00
Autorisation tournoi ou match amical	GRATUIT
Tournoi ou match amical non déclaré	100,00
Feuille de Match non conforme (par anomalie)	45,00
Joueur sélectionné absent sans motif	55,00
Joueur, Dirigeant, Accompagnateur et/ou Educateur non licencié ou non qualifié (figurant sur la Feuille de Match)	60,00
Fraude sur identité	500,00
Non retour de document réclamé par le District sous huit jours	180,00
Non envoi de rapport demandé par une Commission Officielle sous huit jours	60,00
Joueur pratiquant en catégorie non autorisée	50,00
Retrait équipe avant Championnat :	
=> Seniors (si modification calendrier)	72,00
=> Jeunes	33,00
=> Jeunes (si modification calendrier)	66,00
Match Seniors M ou F disputé le jour des finales Coupe du Cher E. Leclerc et Marc Guéritat	100,00
Absence non excusée par écrit à une Convocation Officielle devant une Commission	60,00
Absence d'une équipe engagée en Compétitions Jeunes U7 à U9 (Coupe, challenge, Plateau ,,,)	20,00
Club recevant ne mettant pas à la disposition de l'adversaire un jeu de maillots numérotés, si couleurs non distinctes (Cf. Article 10 Alinéa 1 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts)	100,00
Club déclaré fautif de l'échec de la FMI (2ème avertissement)	110,00
Synchronisation tardive FMI	20,00
Educateur non déclaré	par rencontre 55,00
Educateur non formé à l'issue de la saison	380,00
DOSSIER DISCIPLINE	2024/2025
Ouverture Dossier Disciplinaire supporté par le club sanctionné (Article 2 à 5)	25,00
Ouverture Dossier Disciplinaire supporté par le club sanctionné (A partir de l'article 6)	37,00
Frais d'Instruction Disciplinaire supporté par le club reconnu responsable	60,00
Carton blanc	5,00
Avertissement	19,00
Exclusion :	
=> Second Carton Jaune	38,00
=> Carton Rouge direct	50,00
1er	100,00
2ème	200,00
3ème	300,00
FORFAITS	2024/2025
Forfait Général :	
=> Seniors	140,00
=> Jeunes	70,00
Forfait Simple (Club prévenant dans les délais) avant le vendredi 12h pour rencontre week-end ou 48h avant match en semaine	
=> Seniors, Féminines, U19, U18	35,00
=> Championnat U11 à U17	25,00
Forfait Simple (Club prévenant hors délais ou ne prévenant pas)	
=> Seniors, Féminines, U19, U18	70,00
=> Championnat U11 à U17	50,00
Forfait avant-dernière Journée Championnat (tarif x 2)	
Forfait dernière Journée Championnat (tarif x 3)	
Forfait finale de Coupe toutes catégories	100,00
Clubs ne prévenant pas :	

=> Prix du kilométrage de déplacement de l'équipe	1,20
ARBITRES	
Absence aux stages obligatoires (à la charge du club d'appartenance)	48,00
Absence à une Convocation Officielle d'une Commission (à la charge du club d'appartenance)	60,00
OBLIGATIONS DIRIGEANTS	
Obligations licences Président, Secrétaire et Trésorier de club cf.art. 59.1 des RG de la FFF notifié sur footclub	25/mois
BAREME KILOMETRIQUE	
Nombre de Kilomètres parcourus, selon barème.	0,446 x Km
INDEMNITES D'ARBITRAGE	
Arbitre :	
=> Championnats Seniors - D1	35,00
=> Championnats Seniors D2 à D4 - Féminines à 11 - U19 et U18 - Coupes Seniors et Féminines à 11 - Coupes U18 et U19	33,00
=> Championnats jeunes jusqu'à U17 et Féminines à 8 - Coupes jeunes et Féminines à 8	27,00
=> Championnats jeunes U11 - U13	20,00
=> Sport adapté - Festifoot U11 - Festifoot U13 (la journée)	40,00
Arbitre Assistant :	
=> Championnats Seniors - Féminines à 11 - U19 et U18 - Coupes Seniors et Féminines à 11 - Coupes U18 et U19	28,00
=> Championnats jeunes jusqu'à U17 et Féminines à 8 - Coupes jeunes et Féminines à 8	24,00
REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT	
<p>• Article 2</p> <p>a) Forfait Championnat Senior</p> <p>En cas de forfait d'une équipe dans les Championnats Seniors, les frais de déplacement du club adverse seront remboursés sur la base de 1,20 € du kilomètre parcouru Aller, si le club en fait la demande, sous réserve qu'il se soit déplacé chez l'équipe adverse pour le match.</p> <p>b) Forfait Championnat des Jeunes</p> <p>Pour les Championnats U19 à U11, les frais de déplacement seront calculés sur la base de 1,20 € du kilomètre parcouru trajet simple, si le club en fait la demande, sous réserve qu'il se soit déplacé chez l'équipe adverse pour le match.</p> <p>c) Match remis ou à rejouer</p> <p>Dans tous les cas où une rencontre serait remise par suite de l'impraticabilité du terrain, décidée par l'arbitre, et alors que l'équipe visiteuse se serait déplacée, ainsi que pour toute rencontre donnée à rejouer par la Commission Coupes et Championnat, le club visité devra rembourser au club visiteur la moitié de ses frais de déplacement calculés sur la base de 1,20 € du kilomètre trajet aller et retour.</p> <p>Les dispositions financières prévues aux paragraphes c) devront être réglées entre les clubs dès la fin de ces rencontres. Au cas où le club visité ne voudrait pas satisfaire à cette obligation, le District se chargera de régler l'affaire en litige qui sera assortie d'une amende supplémentaire envers le club défaillant de 20,00 €.</p>	
RÉCLAMATIONS	
<p>• Article 3</p> <p>Le montant du droit à toute réclamation est fixé chaque saison par le Comité de Direction. Le droit de confirmation est automatiquement débité du compte du club réclamant, et mis ensuite à la charge du club déclaré fautif, si celui-ci n'est pas le réclamant. Dans tous les autres cas (lettre non envoyée réglementairement, envoyée hors délai, réserves rejetées.....), ce droit reste acquis au District.</p>	